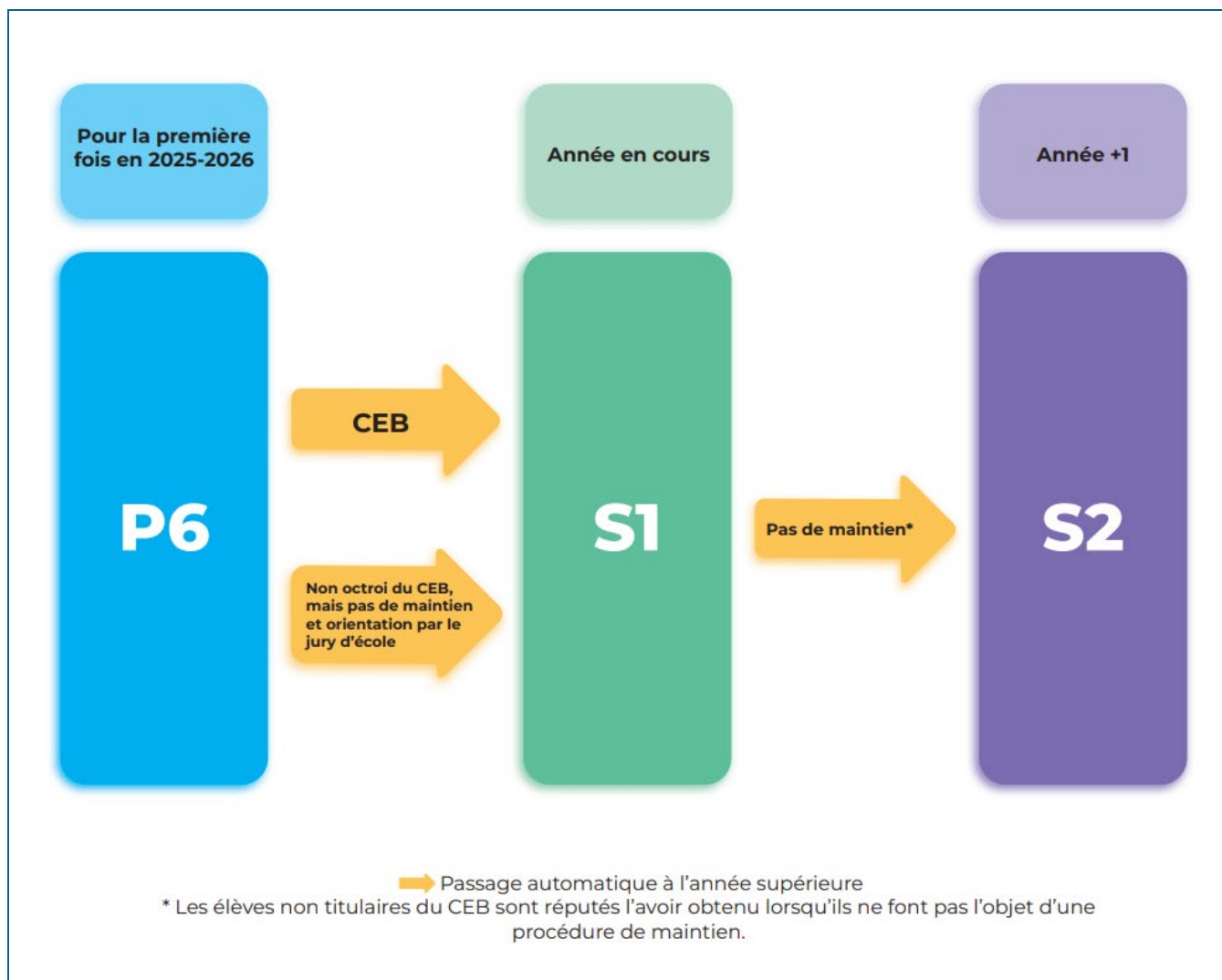
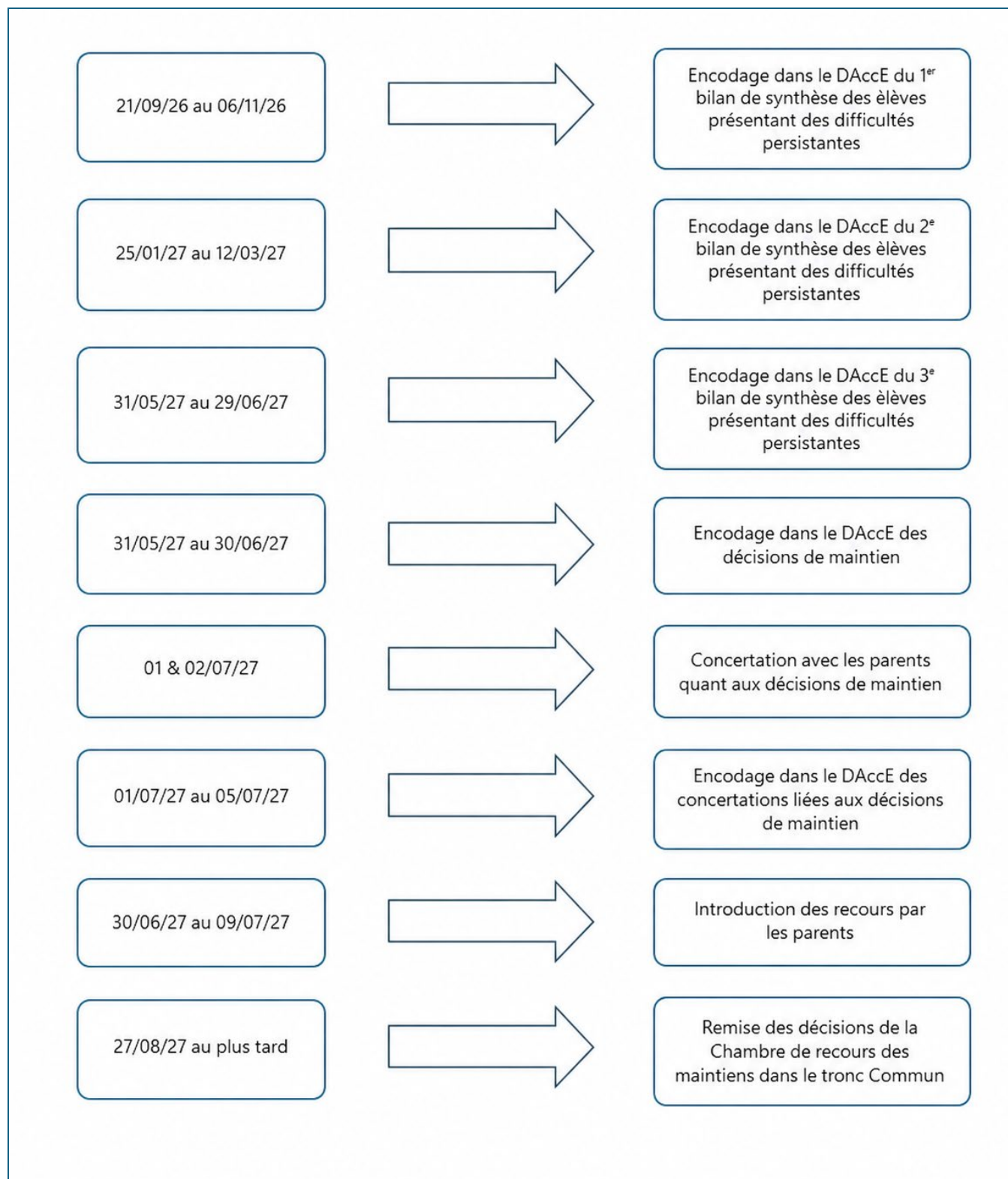


ANNEXES

Annexe 1 - Tronc commun : conditions d'admission et sanction des études de la S1



Annexe 1bis - Procédure de maintien : échéances à respecter dans le DAccE

Pour la dernière fois 2025-2026

Année en cours

Année +1

1C → **2C** (via PIA ?)

2C → **D2 ●●** (via CE1D)

2C → **2S** (via pas de CE1D[®] et 2 ans au D1)

2C → **Choix des parents** (via pas de CE1D[®] et 3 ans au D1)

Choix des parents options:

- D2 ⚙️ ●●[®]
- 3S - DO
- Alternance 45*

Notes :

- * Dans le respect des conditions d'admission de l'enseignement professionnel en alternance (voir 6.5)
- Plein exercice ou Alternance 49 (dans le respect des conditions d'admission de l'enseignement professionnel en alternance) au choix des parents
- ⚙️ 3^e secondaire dans les formes et sections définies par le conseil de classe
- PIA ? Le conseil de classe peut préciser qu'un PIA sera proposé dès le début de l'année suivante
- PIA Le conseil de classe doit préciser qu'un PIA sera proposé à l'élève dès le début de l'année suivante
- ➡ Passage automatique à l'année supérieure
- ® Cette décision peut faire l'objet d'une procédure de recours externe